

**DECLARATION INITIALE**  
**D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION N° 15271\*0**  
Article R512-47 du code de l'environnement

**1- DECLARANT**

**Personne morale**       **Personne physique** :     Madame     Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique       N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone     Portable     Fax  (facultatif)

Courriel

**Signataire de la déclaration (pour une personne morale)**

Nom       Prénoms

Qualité

**2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION**

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

**Adresse de l'installation :**  identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone     Portable     Fax  (facultatif)

Courriel

**Description générale de l'installation** (présentation de l'activité exercée sur le site...)

Méthanisation agricole en injection de 110 N/m<sup>3</sup> :  
Installation d'un digesteur et d'un post digesteur de 21 m de diamètre et 6 m de haut chacun. Introduction directe des intrants dans le digesteur par vis et trémie de stockage.  
Une préfosse de 100 m<sup>3</sup> est prévue pour la réception du lisier avant incorporation. Le fumier de volaille est réceptionné tout les 45 jours et stocké sous un hangar fermé et bétonné. Les ensilages sont stockés dans des silos couloirs béton.  
Le digestat liquide après séparation de phase est stocké dans une cuve béton de 36 m de diamètre et 6 m de haut. Le digestat solide est stocké sur une dalle béton couverte.

**Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :**

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :  Oui  Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la nouvelle installation avec les installations existantes.

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :  Oui  Non
- une installation classée relevant du régime de déclaration :  Oui  Non

### 3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

#### 3-1 CADASTRE ET PLANS

L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs départements :

Oui  Non

Si oui, préciser les numéros des départements concernés :

L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs communes :

Oui  Non

Si oui, préciser les noms des communes concernées :

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m,**
- **Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum,** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

#### 3-2 PERMIS DE CONSTRUIRE

La mise en œuvre de l'installation nécessite un **permis de construire** :

Oui  Non

Si oui, le déclarant s'engage à déposer sa demande de permis de construire en même temps qu'il adresse la présente déclaration (article L512-15 du code de l'environnement).



## 5 – PRESENTATION DES MODES D'EXPLOITATION

### 5 - 1 MODES ET CONDITIONS D'UTILISATION, D'EPURATION ET D'EVACUATION DES EAUX RESIDUAIRES, EFFLUENTS ET DES EMANATIONS DE TOUTE NATURE

a) Prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée :

Oui  Non

Si oui, préciser le ou les modes de prélèvement de l'eau :

- réseau public de distribution d'eau : volume maximum annuel en m<sup>3</sup> :
- milieu naturel (hors forage souterrain) : volume maximum annuel en m<sup>3</sup> :
- forage souterrain : volume maximum annuel en m<sup>3</sup> :
- de plus de 10 mètres de profondeur
- autres, préciser :

Géomembrane de réception des eaux pluviales du site. Besoin annuel de 3000m<sup>3</sup>.

b) Rejet d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation classée :

Oui  Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des eaux résiduaires :

Exutoire des eaux résiduaires :

- réseau d'assainissement collectif avec station d'épuration
- milieu naturel ou réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

s'il y a traitement (ou pré-traitement) sur site des eaux résiduaires avant rejet, préciser le traitement :

volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel en m<sup>3</sup> :

Autres commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

**c) Epannage de déchets, effluents ou sous-produits sur ou dans des sols agricoles**  Oui  Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des matières épanchées :

La phase liquide du digestat est épanché sur les terres de l'EARL Fougeraie. Le volume est de 8400 m<sup>3</sup>/an.

Îlots PAC<sup>2</sup> faisant partie du plan d'épandage (pour chaque exploitant et/ou prêteur, préciser son nom, son numéro PACAGE<sup>3</sup> et les numéros d'îlots correspondants) :

049016659, EARL Fougeraie, 1 2 3 4 5 6 7 8 9 11 12 13 14 15 16 17 18 19

Surface totale du plan d'épandage en ha (calculée sur la base de la SAU<sup>4</sup>) :

280.64

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N)

46474

A1 : dont épandue sur les terres de l'exploitation (kg N)

0

A2 : dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (kg N)

46474

B1 : dont produite sur l'installation (kg N)

46474

B2 : dont provenant de tiers (kg N)

0

(A1+A2 = Q)

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) :

9

**d) Rejets à l'atmosphère (fumées, gaz, poussières, odeurs...) :**

Oui  Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des rejets :

<sup>2</sup> PAC : Politique agricole commune

<sup>3</sup> Numéro PACAGE : il s'agit du numéro d'identification attribué à tout exploitant agricole pour sa déclaration PAC

<sup>4</sup> SAU : Surface agricole utile

S'il y a des dispositifs de captation ou de traitement sur site avant rejet, préciser :

Autres commentaires sur les rejets à l'atmosphère :

## 5 - 2 ELIMINATION DES DECHETS ET RESIDUS DE L'EXPLOITATION

Types de déchets et résidus issus de l'exploitation et filière de valorisation ou élimination (préciser) :

Elimination des déchets par les centres de collectes agréés.

Collecte des déchets par le service public de gestion des déchets :

Oui  Non



### 5 - 3 DISPOSITIONS PREVUES EN CAS DE SINISTRE

Capacité en eau pour la lutte contre l'incendie :

- Prise d'eau sur le réseau incendie public
- Autre (préciser) :

Autres moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant (préciser) :

Stockage à proximité de l'installation de la réserve incendie.



## 7 – NATURA 2000

En référence notamment :

- aux rubriques de la nomenclature précisées au point 4 ci-dessus
- et aux listes mentionnées au III de l'article L414-4 du code de l'environnement (liste nationale ou listes locales définies par arrêtés préfectoraux),

le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 :

Oui  Non

Si oui, joindre votre évaluation des incidences Natura 2000.

## 8 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Le déclarant confirme qu'il a pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des **éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Oui  Non

Si oui, joindre votre demande de modification.

Fait à

le

Signature du déclarant



**DECLARATION INITIALE D'UNE INSTALLATION CLASSEE  
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**  
Article R512-47 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

<input type="text" value="2MT ENERGIES"/>	
<input type="text" value="LIEU DIT LES CHAMPIRES"/>	
<input type="text"/>	
<input type="text" value="49500"/>	<input type="text" value="CHAZE SUR ARGOS"/>

Départements concernés :

Communes concernées :

La mise en œuvre de l'installation nécessite un permis de construire : .....   
*Si oui, le déclarant s'est engagé à déposer sa demande de permis de construire en même temps qu'il a adressé la présente déclaration (article L512-15 du code de l'environnement).*

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : .....   
*Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la nouvelle installation avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.*
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : .....
- une installation classée relevant du régime de déclaration : .....

Epandage de déchets, effluents ou sous-produits sur ou dans des sols agricoles : .....

Demande d'agrément pour le traitement de déchets (article L541-22 du code de l'environnement) .....   
*Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui dispose d'un délai de 2 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments pour refuser l'agrément ou imposer des prescriptions spéciales (article R515-37 du code de l'environnement).*

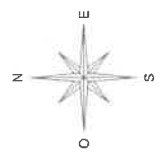
Le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 : .....   
*Rappel réglementaire : si oui, le dossier d'évaluation des incidences sera soumis à l'avis du service préfectoral compétent et le déclarant ne peut pas réaliser son projet tant qu'il n'a pas obtenu l'autorisation au titre de Natura 2000. En l'absence de réponse de l'autorité administrative dans un délai de 2 mois à partir de la réception du dossier (l'éventuelle demande de compléments suspend le délai), le projet peut être réalisé au titre de Natura 2000 (article R414-24 du code de l'environnement).*

Demande de modification de certaines prescriptions applicables : .....   
*Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).*

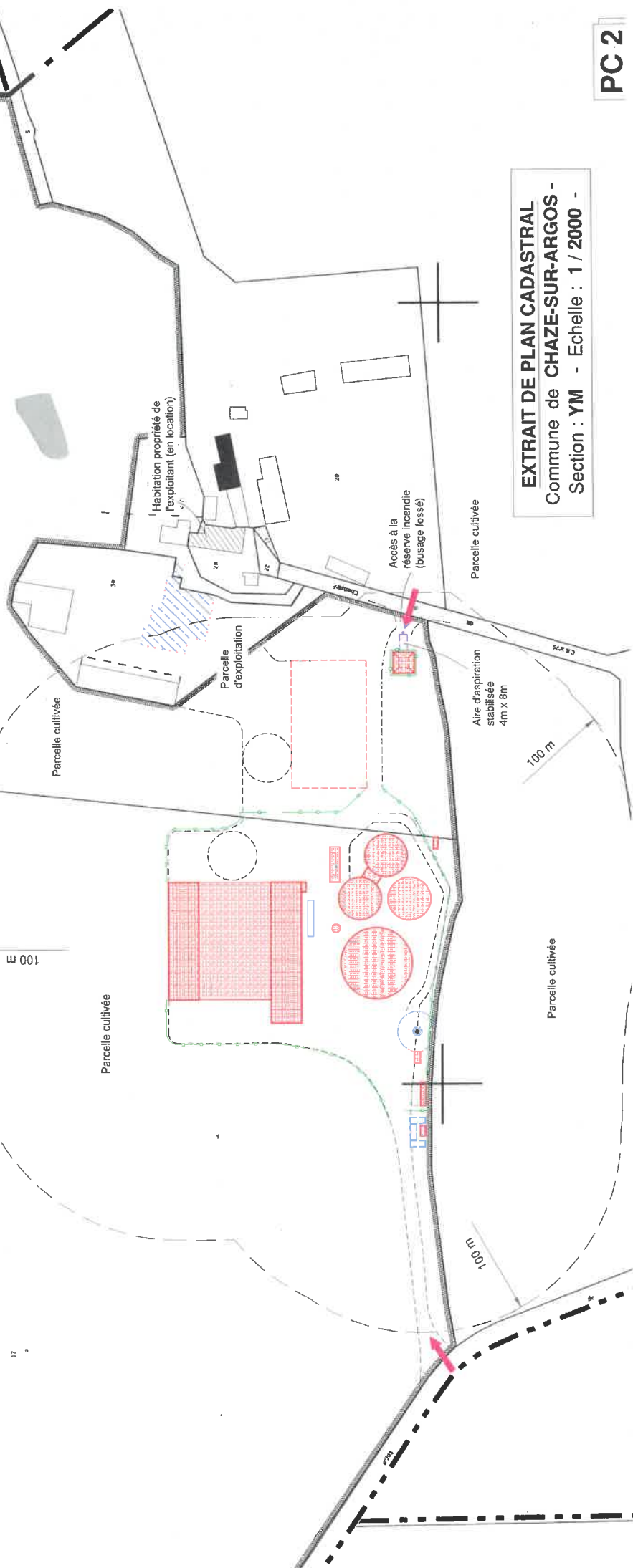


# Exploitation de la SAS 2MT Energies " Les Champirés " 49500 CHAZE-SUR-ARGOS

- Constructions et ouvrages projetées
- Couvertures panneaux photovoltaïques
- Construction faisant l'objet d'une demande de permis de construire séparée en cours d'instruction
- Bâtiment à démolir faisant l'objet d'une demande séparée en cours d'instruction
- Habitation tiers le plus proche
- Accès au site à créer
- Limite d'unité foncière



CHAMPIRE



**EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL**  
Commune de CHAZE-SUR-ARGOS -  
Section : YM - Echelle : 1 / 2000 -





# Exploitation de la SAS 2MT Energies " Les Champirés 49500 " CHAZE-SUR-ARGOS

Couvertures panneaux photovoltaïques

## CONSTRUCTIONS ET OUVRAGES PROJETES :

DIGESTEUR A1 - Emprise au sol créée =	371,54m²
POST DIGESTEUR A2 - Emprise au sol créée =	371,54m²
POST DIGESTEUR A3 - Emprise au sol créée =	371,54m²
STOCKAGE DIGESTAT A4 - Emprise au sol créée =	1046,35m²
BATIMENT DE STOCKAGE DES INTRANTS B1 - Emprise au sol créée =	12,25m²
BATIMENT DE STOCKAGE DES INTRANTS B2 - Emprise au sol créée =	1110,34m²
PREFOSSÉ DE STOCKAGE C1 - Emprise au sol créée =	925,34m²
POSTE INJECTION C2 - Emprise au sol créée =	13,85m²
LOCAL POMPES D1 - Emprise au sol créée =	14,30m²
LOCAL POMPES D2 - Emprise au sol créée =	39,30m²
LOCAL TECHNIQUE CHAUDIERE D3 - Emprise au sol créée =	284,00m²
LOCAL TECHNIQUE CHAUDIERE D4 - Emprise au sol créée =	18m²
TRANSFORMATEUR D5 - Emprise au sol créée =	15m²
RESERVE INCENDIE E1	2223,70m²
PLATEFORME DE STOCKAGE F - Emprise au sol créée =	90,5m²
COUVERTURE TREMIERS D'INCORPORATION G - Emprise au sol créée =	
TORCHERE H	

Limite d'unité foncière

Accès existant aux bâtiments

Hales et arbres existants

Accès au site à créer

Plantations à réaliser

Chaire réglementaire (485 mt environ)

Zone de rétention : Surface = environ 4280m²

- Cuve = 6107 m³ entrées de 2 m mini

- volume à stocker = 4071 m³

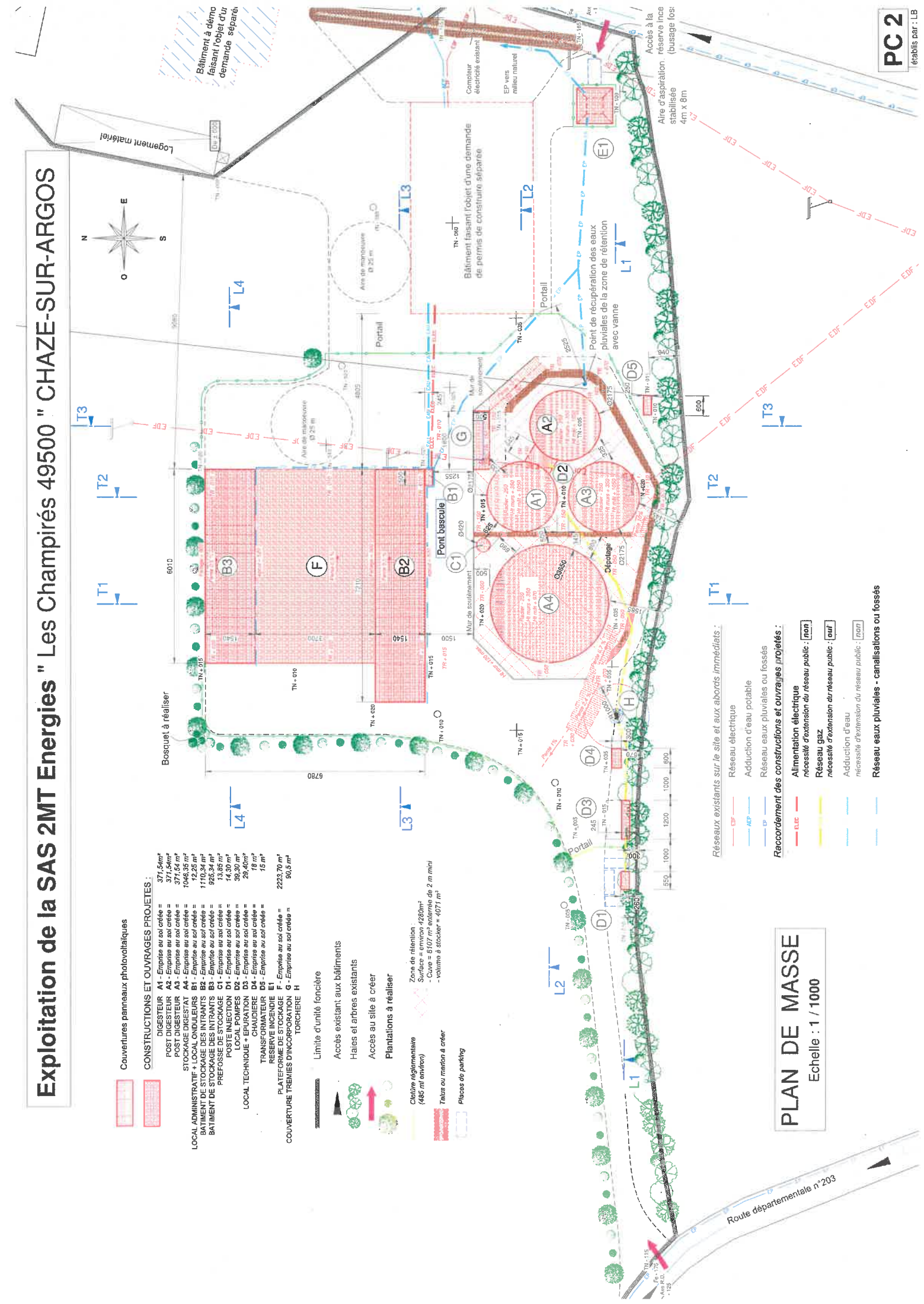
Talus ou muret à créer

Pièces de parking

**PLAN DE MASSE**  
Echelle : 1 / 1000

## Réseaux existants sur le site et aux abords immédiats :

- Réseau électrique
  - Adduction d'eau potable
  - Réseau eaux pluviales ou fossés
- ## Raccordement des constructions et ouvrages projetés :
- Alimentation électrique
  - nécessité d'extension du réseau public : **[non]**
  - Réseau gaz
  - nécessité d'extension du réseau public : **[oui]**
  - Adduction d'eau
  - nécessité d'extension du réseau public : **[non]**
  - Réseau eaux pluviales - canalisations ou fossés



**PC 2**  
établis par : LB

